Jeunes Pour la Vie.org

édit. resp. : Marie-Emmanuelle André-Dumont
Rue Besme, 132 1081 Bruxelles
02 649 08 79

Bimestriel d'information n°145
Décembre 2013 - Janvier 2014

Edité par « Jeunes pour la Vie » asbl
132 rue Besme 1081 Bruxelles

02 649 08 79 (après 16h ou les WE)
jvl-jpv@live.be
www.jeunespourlavie.org

BE35 0882 1425 7837

Sainte Fête de Noël
et bonne année 2014

Edito p.2
Euthanasie: état des lieux p.2-3
Veilleurs Debout p.4-5
Estrala: c'est NON! p.6
2 Mois, 1 Chanson p.7
En Marche Pour la Vie! p.8

Edito Merci

Nous bouclions le périodique lorsque nous sont parvenus les résultats du vote au Sénat sur l'euthanasie des mineurs. Résultat: 50 voix pour l'euthanasie, 17 contre. Voici la liste des sénateurs qui ont voté contre la loi. A eux nous n'avons qu'un mot: merci.

Soutenons-les (écrivons-leur par exemple) et continuons à nous mobiliser!

Wouter Beke,
Yves Buysse,
Dirk Claes,
Sabine de Bethune,
Armand De Decker,
Francis Delpérée,
Gérard Deprez,
Filip Dewinter,
André du Bus de Warnaffe,
Cindy Franssen,
Bart Laeremans,
Bertin Mampaka Mankamba,
Vanessa Matz,
Etienne Schouppe,
Anke Van dermeersch,
Els Van Hoof,
Johan Verstreken

Euthanasie : où en sommes-nous ?

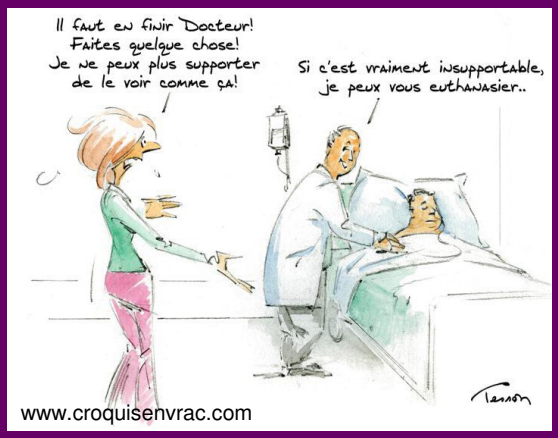

Il est question d'étendre la loi de 2002 de dépénalisation de l'euthanasie aux enfants. La première étape du processus législatif est déjà franchie ; le vote en commissions au Sénat a eu lieu. Le texte évoqué ci-dessous doit encore passer en séance plénière au Sénat (sera passé au moment où vous lirez ceci, NDLR) et à la Chambre.

Rappelons brièvement le contexte dans lequel nous nous trouvons afin de prendre conscience des enjeux d'une telle législation. Le texte reflète la « philosophie de compromis » poursuivie à l'époque. Le législateur décide de dépénaliser l'euthanasie, mais de l'encadrer très étroitement. Une commission de contrôle sera nommée par le Sénat pour veiller au respect des conditions légales. Ces conditions sont les suivantes : l'euthanasie ne sera pas poursuivie si le patient est majeur (ou émancipé), qu'il demande de manière volontaire et répétée l'euthanasie, que sa situation médicale est sans issue et engendrant une souffrance insupportable, lorsqu'il est conscient. S'il est inconscient, une déclaration anticipée doit avoir été rédigée auparavant (durée de validité 5 ans), désignant une personne de confiance habilitée à s'exprimer au nom du patient.

En l'état, la loi est déjà inacceptable, elle pose de très lourds problèmes éthiques, en ce que l'on demande à la profession médicale de ne plus seulement prendre en charge les soins de santé de leurs patients, mais également de programmer leur mort, de les tuer. Il y a lieu de se demander pourquoi l'on se désole tous, et à juste titre, lorsque l'on apprend le suicide d'un proche, mais que l'on serait supposé se réjouir de son euthanasie, ou en tout cas souhaiter qu'il ait la possibilité de mourir ainsi. La souffrance ? N'est-elle pas un facteur subjectif, comme l'a reconnu la commission de contrôle et dès lors non estimable ? Lorsqu'on sait que 98 % des douleurs physiques sont aujourd'hui calmées grâce aux soins intensifs, il y a lieu de se poser la question de l'utilité de l'euthanasie, sinon pour des motifs pour les uns purement économiques, pour les autres idéologiques. Dans un cas comme dans l'autre, c'est abject.

Mais au-delà de la loi, observons ses dérives… Qu'en est-il ? Une étude de la *Vrije Universiteit Brussel* conclut que 42 % des euthanasies wallonnes ne sont pas déclarées et donc illégales. Pire, selon Étienne Montero, doyen de la faculté de droit de l'Université de Namur, « près d'une euthanasie sur deux se fait sans le consentement du patient ». Mais ce n'est pas tout, récemment, un détenu obtenait l'euthanasie pour motifs psychiques. Quelques semaines plus tard, ce fut au tour d'un quadragénaire d'y avoir recours suite à l'échec de son opération de changement de sexe.

Depuis 2002, 6000 euthanasies : aucune d'entre elles n'a été dénoncée à la commission de contrôle. Il est statistiquement impossible que chaque médecin ayant pratiqué l'euthanasie ait respecté la loi. La majorité absolue des membres de ladite commission se disent publiquement favorables à l'euthanasie. Six sur 16 sont même membres d'associations militant pour faire de l'euthanasie un droit fondamental. Comment peut-on espérer son contrôle, alors qu'elle a reconnu dès ses premiers rapports devoir faire confiance aux médecins et ne pas pouvoir contrôler la légalité des euthanasies ?

Je conclurai en citant un collectif d'une soixantaine de professionnels de la médecine et du monde académique qui, dans les colonnes de la Libre Belgique en juin 2012 relevait ceci : « Dix ans après la dépénalisation de l'euthanasie en Belgique, l'expérience atteste qu'une société faisant droit à l'euthanasie brise les liens de solidarité, de confiance et d'authentique compassion qui fondent le "vivre ensemble", et en définitive se détruit elle-même. Aussi en appelons-nous à une évaluation objective et courageuse de la loi, plutôt qu'à son assouplissement ou son extension. »

Paul

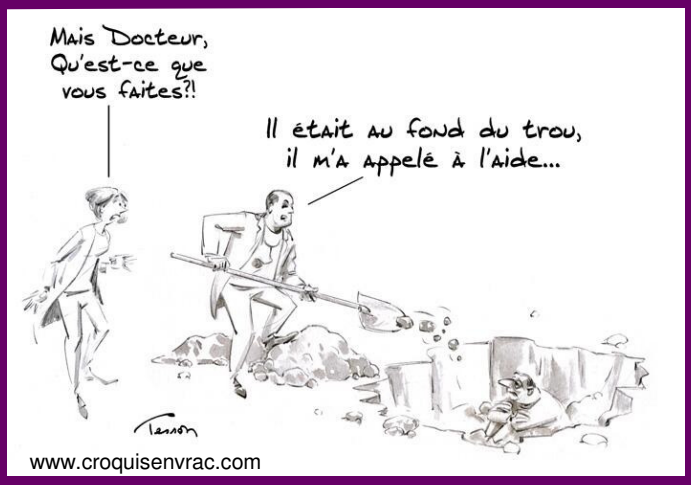

Soutenez-nous au numéro de compte JPV: (BE35) 088-2142578-37

Opposition à l'euthanasie?

Rares furent les opposants à l'extension de la loi dépénalisant l'euthanasie. Tous les partis libéraux et socialistes ainsi que la NVA se sont enthousiasmés pour le projet. Seuls trois partis ont manifesté leur opposition: le **cdH, le CD&V et le Vlaams Belang. Le cdH a bien sûr été invité à expliquer ses positions. Analyse.**

La confusion de Delpérée:

Dans une interview accordée à la RTBF, les propos de Francis Delpérée se font confus. Jamais il ne se dit contre le projet de loi mais bien contre les "textes qui sont actuellement sur la table". Au contraire, il se dit tout à fait favorable à l'euthanasie des adultes, voulant sans doute démontrer que le CDH évolue. La question suivante peut dès lors se poser légitimement: "que fera la CDH dès que la loi sera passée? l'accepter? Que fait-on des "principes non négociables"? La dignité humaine est-elle relative par rapport aux innovations législatives?

Dans son interview, le principal point auquel s'oppose Francis Delpérée est celui de la rédaction du texte:

Alors, il y a deux problèmes. Il y a un problème d'élaboration et de confection de la loi. Moi je suis sénateur, je suis juriste, je défends les droits de l'Homme et notamment les droits de l'enfant et je constate que dans cette fameuse proposition de compromis dont on parle, on trouve une idée qui a été avancée par la NVA qui est de dire qu'on ne parle que de l'enfant qui est en fin de vie, dans les quelques jours ou dans les quelques semaines avant son décès. C'est la clef du consensus. Mais quand je lis les textes, nous venons de recevoir, hier, un document des services du Sénat, qui nous donne ce que serait peut-être demain une loi organique sur l'euthanasie, j'ai ce document en mains, je constate que si on parle de la fin de vie ou de la non-fin de vie, c'est uniquement pour les majeurs. Ou bien on nous trompe, on nous ment, et la NVA, vous savez, moi je m'en méfie, dans ce dossier-là comme dans bien d'autres et notamment sur la réforme de l'État ou bien alors c'est vraiment mal rédigé, mal fagoté, c'est un texte qui est mal ficelé alors qu'on est ici dans le domaine du droit répressif, il faut savoir qui est éventuellement coupable.

Ce n'est que quand le journaliste lui demande explicitement ce qu'il ferait au cas où le texte serait bien ficelé qu'il en arrive au "deuxième problème" comme s'il s'agissait d'un détail. Pourtant, n'est ce pas le contraire? Il rappelle alors la situation de l'enfant malade à qui on ajoute un poids supplémentaire qu'est celui de la demande d'euthanasie:

Cet enfant, Monsieur Henne, vous lui mettez, au moment de sa fin de vie, un problème psychologique, social, humain, familial, considérable, vous lui mettez un éléphant sur le dos alors que moi je me dis qu'à ce moment-là il devrait peut-être bénéficier précisément d'un peu de sérénité et d'un peu de tendresse et aussi qu'on ne l'ennuie pas avec ces opérations administratives.

pour revenir ensuite rapidement à son idée principale, c'est à dire que "dans l'état actuel des textes qui sont mal fagotés et mal inspirés" il votera contre.

On peut donc être déçu du manque de fermeté d'un discours, s'opposant à un quelconque veto, se voulant constructif:

"Je ne parle pas de veto, vous m'avez entendu pendant toute cette intervention, je veux être constructif, je veux faire en sorte que, s'il y a une loi, ce soit une loi claire, ce soit une loi cohérente, respectueuse des personnes et des enfants, une loi qui permette de calmer la souffrance de ceux-ci."

Aujourd'hui il se dit très fier d'avoir pu déjouer les plans de Brotchi (MR), qui voulait élargir l'euthanasie aux personnes démentes et aux nouveaux-nés. Mais aura-t-il la même présence d'esprit pour empêcher le restant de la loi de passer?

Le questionnement de du Bus:

C'est un genre d'exercice tout à fait différent auquel se livre le sénateur André du Bus. Dans son allocution au Sénat, il pose quelques questions majeures sur l'extension de la loi:

"Tous les éléments convergent donc pour affirmer une réalité : la demande d'euthanasie formulée par un mineur relève de l'exceptionnel. Je constate qu'elle représente une rupture abrupte - je parlerais même d'une rupture anthropologique -, une rupture qui nous force à imaginer de nouveaux repères.

Et la loi est là comme fondatrice de ces repères.

La question reste posée de savoir si la proposition de loi sur la table est fondatrice de ces nouveaux repères. Au fil de l'évolution des travaux en commission et de notre analyse de cette proposition de loi, nous le pensons de moins en moins."

Je repose la question : est-il réaliste, face à un mineur non émancipé, qui se trouve dans une situation médicale sans issue et fait état d'une souffrance physique constante et insupportable qui ne peut être apaisée et qui résulte d'une affection accidentelle ou pathologique grave et incurable - je ne fais que citer les termes de la proposition de loi!- est-il donc réaliste de revenir vers lui en lui disant : Non, le rapport dit que tu n'est pas dans les conditions de discernement pour décider de ta propre mort !

Et donc, chers Collègues, si cette possibilité n'est, de facto, pas envisageable, alors n'est-on pas en présence d'une condition de pure convenance ? Ou pire, d'une condition servant d'alibi ?

En faisant référence à la loyauté familiale, il [le Pr Roegiers, psychologue, rédacteur d'une note à l'intention des sénateurs pour expliquer le rôle que jouerait le psychologue dans la demande d'euthanasie, NDLR] affirme qu'il est probablement illusoire de sonder le fond des motivations du jeune qui formule une demande d'euthanasie. Ce concept de loyauté familiale renvoie au syndrome de l'éponge que nous avions déjà évoqué en juin dernier, lorsque de nombreux acteurs médicaux et paramédicaux avaient partagé l'idée que le jeune est parfois aussi une « éponge » à l'égard de son entourage. Un entourage la plupart du temps en grande souffrance. Une souffrance que le jeune ressent et dont il veut soulager ses parents. J'ajoutais que cette situation est de nature à précipiter, voire hâter une demande d'euthanasie qui prendrait les atours d'une délivrance généralisée, voire d'une volonté de mettre un terme à un sentiment de culpabilité devenu invivable.

La note attire notre attention sur les effets pervers d'une décision qui répondrait à l'application d'une stricte procédure. Comme si, dans cette matière aussi sensible et complexe, le fait de se conformer au prescrit légal pouvait se conclure par le sentiment d'une mission accomplie, sans n'avoir plus de question à se poser. Nous touchons ici aux risques et aux limites d'une législation qui a pour ambition de codifier les conditions objectives de l'euthanasie des mineurs.

Bien sûr, les deux réactions relèvent de genres tout à fait différents, qui rendent impossible une comparaison détaillée. Notre propos n'était d'ailleurs pas de comparer les deux, mais de montrer ce que les deux députés du cdH, principalement intéressés par la question vu qu'ils siègent dans les commissions qui rédigent le texte de la loi, avaient à dire.

Pourtant, une remarque nous vient à l'esprit: aucun des deux sénateurs ne revient explicitement sur l'absolu interdit de tuer. Or, leurs tergiversations ne prouvent-elles justement pas qu'une fois qu'on a quitté cet absolu, on patauge dans des concessions et des dérives?

Soutenez la Marche pour la vie: (BE46) 088-2142577-36

Vei
par

Au moment où le projet de loi pour l'euthanasie des mineurs, voté en commissions Justice et Affaires sociales, attend son vote en séance plénière au Sénat, le mouvement d'opposition pacifique des Veilleurs debout n'a pas cédé à l'intimidation policière entreprise par les autorités.

Le mouvement de contestation prend d'ailleurs de plus en plus d'ampleur. Dimanche, des citoyens se sont alternés tout l'après-midi devant le Sénat, depuis 13h jusque dans la soirée. Les horaires auxquels ces Veilleurs sont habituellement observés ont donc été largement débordés, en grande partie par des "nouveaux venus" qui jusque là n'avaient participé à aucune des nombreuses veilles depuis le début du mois d'octobre. La mère d'un jeune veilleur partie prolonger l'action de la jeunesse raconte: "J'étais sur le point de quitter le Sénat vers 18h30 quand j'ai vu s'approcher trois jeunes filles de type arabe, je crois, qui m'ont regardé et souri plusieurs fois avant de se poster à mes côtés, debout et immobiles. Quand je suis partie peu de temps après, elles y étaient toujours." Cette fois, les contestataires n'ont plus été inquiétés par la police.

Pendant ce temps, intimidés par l'opération de répression policière du 26 novembre au cours de laquelle avaient été arrêtés plusieurs étudiants, un professeur de philosophie, un prêtre bruxellois, un fonctionnaire européen, et une mère de famille entre autres, d'autres Veilleurs debout se sont postés devant le Palais de Justice de 16h à 17h.

Le mouvement belge des Veilleurs debout ressemble donc de plus en plus à la forme de contestation lancée par son initiateur, Erdem Gunduz, un jeune turc qui l'inventa en réponse à l'interdiction de manifester Place Taskim à Istanbul, après de violentes répressions policières lancées par le gouvernement contre la jeunesse turque. C'est un mouvement de protestation permanent, non coordonné, pacifique et sans attroupement, par des individus qui sans se connaître sont unis par leur indignation face à l'euthanasie, aux dérives qui y sont intrinsèquement associées, et à ses extensions régulières par étapes dans la législation belge.

Le mouvement continue sans se lasser devant le Sénat belge et en tout autre lieu propice à la protestation publique, jusqu'à ce que soient reconnus la dignité de la personne quel que soit son état de santé et à toutes les étapes de sa vie, ainsi que le droit à des soins de qualité, à des soins palliatifs en fin de vie, l'interdit de tuer et le devoir de respecter la mort naturelle des personnes, sans euthanasie ni acharnement thérapeutique.

Rejoignez-les, avant qu'on en arrive à l'étape de l'euthanasie des opposants !

Article déjà paru sur www.esperancenouvelle.hautetfort.com

Soutien des Veilleurs Debout français devant l'ambassade Belge

Retrouver les témoignages et les nouvelles infos sur www.jeunespourlavie.org

illeurs debout contre l'euthanasie:
rtout, tout le temps et par tous les temps!

En chiffres:

Première Veille: le 6/10 à 16h devant le Parlement.

La veille du vote au Sénat en commission Justice et Affaires sociales, veille extraordinaire le 26/11 de 18 à 22h. La police nous y attend dès 18h. Les personnes présentes sont dispersés, mais voilà que d'autres Veilleurs continuent d'affluer. Résultat: 11 personnes sont embarqués pour une arrestation administrative. Mais d'autres Veilleurs affluent toujours et sont automatiquement dispersés. Vers 21h, une quatrième vague se place devant le Parlement et quitte les lieux de son propre chef à 22h. A Paris, nous pouvons compter sur le soutien des français qui se postent devant l'ambassade de Belgique!

Les Veillées continuent, et la semaine du vote en séance plénière au Sénat les Veillées se succèdent: dimanche, comme toujours rue de la Loi, lundi innovation devant la Bourse, mardi rue de la Loi à nouveau et mercredi à trois endroits différents: devant la Bourse, devant le Parlement et à Louvain-la-Neuve. A noter également la publication d'une page facebook des Veilleurs qui le soir même avait déjà 150 « likes »!

Pendant ce temps là, sur twitter...

Discussion avec Jacqueline Herremans, présidente de l'ADMD (Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité) en Belgique. Elle s'était moquée de nos actions en France et à la télévision belge, prouvant par là qu'elle connaissait nos actions et que ça la dérangeait même si elle s'en défend.

La riposte sur twitter ne s'est pas fait attendre:

Jeunes Pour La vie @JeunesPourLaVie 26 november
Il parait que veiller fait sourire @herremans_ donnons lui une bonne raison de sourire ce soir! :)
#EuthanasieStop
Openen Beantwoorden Geretweet Favoriet Meer

Jacqueline Herremans @herremans_ 26 november
@JeunesPourLaVie Veillez, priez tant et plus, du moment que vous ne touchez pas aux libertés, à ma liberté.
Openen Beantwoorden Retweeten Favoriet Meer

Jeunes Pour La vie @JeunesPourLaVie 26 november
@herremans_
veiller = toucher à votre liberté?
#EuthanasieStop
Gesprek verbergen Beantwoorden Geretweet Favoriet Meer

Charte des Veilleurs Debout

Les Veilleurs Debout est une action concrète pour s'opposer à l'extension de la loi de l'euthanasie aux mineurs. Elle veut interpeller les responsables des dérives faites aujourd'hui avec l'extension d'une telle loi.

Le Veilleur Debout décide spontanément de passer un certain temps immobile en silence devant les lieux symboliques (le Palais de Justice, la Bourse, le Sénat, le 18 Rue de la Loi, …)

Les Veilleurs Debout étant une initiative personnelle, chacun est libre de veiller au lieu et temps qu'il veut. Il n'y a aucune organisation. Les comptes officiels facebook et twitter sont destinés à relayer, pas à organiser.

Le Veilleur Debout ne porte pas de signe distinctif et ne fait pas de récupération, il comprend que chaque action est spontanée et que chacun est libre.

Le Veilleur Debout est ouvert et respecte la dignité de chacun. Il ne s'installe pas dans sa vérité et échange paisiblement avec les autres.

Le Veilleur Debout comprend et entretient la force qui l'amène à se tenir debout en résistance. Il interpelle par son silence et sa détermination.

La force du Veilleur Debout n'est pas dans le nombre, c'est un état de résistance personnelle, un état d'esprit affiché publiquement, mais jamais en troublant l'ordre public.

Le Veilleur Debout peut manifester son désaccord avec les forces de l'ordre quand nous recevons des sommations, en restant silencieux et pacifique. Il respecte les forces de l'ordre et ne tente pas d'action illicite. Comme rien ne doit lui être reproché, il ne perdra pas son calme.

Estrela: le retour du bon sens ?

Edite Estrala, née en 1949 au Portugal, membre du parti socialiste portugais, a été élue au Parlement européen en 2008 et a rejoint le Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen.
En tant que parlementaire européenne, elle fait partie de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, de la délégation pour les relations avec les pays du Mercosur et de la délégation à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine.
Mais c'est surtout en tant que vice-présidente de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres qu'elle s'est distinguée ces derniers temps en introduisant une résolution qui porte son nom sur la santé et les droits sexuels et génésiques.

Ce 10 décembre, le Parlement européen a rejeté la proposition de résolution Estrela « sur la santé et les droits sexuels et génésiques ». Les députés ont adopté une résolution alternative, renvoyant ces questions à la compétence des Etats membres. Déjà saisie de ce texte le 22 octobre dernier, l'assemblée plénière avait décidé de son renvoi en commission, preuve s'il en est, du malaise qu'il a suscité. Les auteurs du texte avaient ensuite tenté un passage en force en accélérant les procédures et en refusant le dépôt de nouveaux amendements.

Le docteur Xavier Mirabel, président d'Alliance VITA, souligne les ambiguïtés multiples de la proposition Estrela dont les sujets ne relèvent pas de la compétence européenne : «Cette résolution portait gravement atteinte au principe de subsidiarité, principe fondateur de l'Union européenne. Derrière l'expression ambiguë «droits sexuels et génésiques » qui n'est pas clairement définie, les auteurs de la résolution cherchaient à banaliser, au nom de la santé, la question délicate de l'avortement, ou encore à légitimer la procréation artificielle hors indication médicale. De plus, la résolution entendait restreindre le droit à l'objection de conscience et le droit des parents dans l'éducation des enfants, et elle demandait à l'Union européenne de financer l'avortement dans sa politique extérieure d'aide au développement. Je salue la prise de conscience des citoyens européens qui se sont mobilisés contre ce texte, et celle des eurodéputés qui l'ont rejeté au nom du principe de subsidiarité. En ce 10 décembre, journée mondiale des droits de l'homme, c'est un acte fort pour le respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine. »

Le rejet de cette proposition de résolution intervient alors que l'une des toutes premières initiatives citoyennes européennes, portant le nom UN DE NOUS, va être prochainement examinée par la Commission européenne. Près de 1 900 000 personnes l'ont signée et demandent notamment l'arrêt du financement par l'Union européenne des programmes menaçant l'être humain déjà conçu.

Source: www.alliancevita.org

Liste des votes belges contre (icône verte) ou pour (icône rouge) Estrela… A notre grande déception, aucun francophone!

Name	Group	Member State	Vote	Loyal / Rebel to political group
Ivo BELET	EPP	Belgium		Loyal
Philip CLAEYS	NI	Belgium		Independent
Frédéric DAERDEN	S&D	Belgium		Loyal
Philippe DE BACKER	ALDE/ADLE	Belgium		Loyal
Véronique DE KEYSER	S&D	Belgium		Loyal
Jean-Luc DEHAENE	EPP	Belgium		Loyal
Anne DELVAUX	EPP	Belgium		Rebel
Mark DEMESMAEKER	Greens/EFA	Belgium		Loyal
Isabelle DURANT	Greens/EFA	Belgium		Loyal
Saïd EL KHADRAOUI	S&D	Belgium		Loyal
Derk Jan EPPINK	ECR	Belgium		Loyal
Mathieu GROSCH	EPP	Belgium		Loyal
Philippe LAMBERTS	Greens/EFA	Belgium		Loyal
Louis MICHEL	ALDE/ADLE	Belgium		Loyal
Annemie NEYTS-UYTTEBROECK	ALDE/ADLE	Belgium	N	Didn't vote
Frédérique RIES	ALDE/ADLE	Belgium		Loyal
Bart STAES	Greens/EFA	Belgium		Loyal
Marc TARABELLA	S&D	Belgium		Loyal
Marianne THYSSEN	EPP	Belgium		Loyal
Kathleen VAN BREMPT	S&D	Belgium		Loyal
Frank VANHECKE	EFD	Belgium		Loyal
Guy VERHOFSTADT	ALDE/ADLE	Belgium		Loyal

Ose

par Yannick Noah

2Mois 1Chanson

Presque rien
Juste un pas
Et venir plus près
D'autres liens
D'autres voies
Au moins essayer

L'étincelle
Qu'on reçoit
D'un premier regard
L'étincelle
Vient de toi
S'envole au hasard
Et peut tout changer
Alors

Ose, ose
Redonne à ta vie
Sa vraie valeur
Ose, ose
Redonne à ce monde
Toutes ses couleurs

Presque rien
Un silence
Qu'il faut écouter
Un chemin
Une chance
Qu'on peut partager

Pas de doute
Pas de peur
Tu peux avancer
Fais ta route
Il est l'heure
Tu dois essayer
Tu dois tout changer

Ose, ose
Redonne à ta vie
Sa vraie valeur
Ose, ose
Redonne à ce monde
Toutes ses couleurs

Presque rien
Une route
Tu peux avancer
Presque rien
Un regard
Tu peux essayer
Alors tu peux tout changer

Ose, ose
Redonne à ta vie
Sa vraie valeur
Ose, ose
Redonne à ce monde
Toutes ces couleurs

Redonne à ce monde
Toutes ces couleurs

Ose, ose
Redonne à ta vie
ses couleurs

« Presque rien ». Que faut-il pour que quelque chose se lance? Regardez la Manif pour tous à Paris. Un groupe d'amis partageant au départ un idéal commun. La Marche Pour la Vie? Les Veilleurs? Idem. Une étincelle qui s'envole au hasard et peut tout changer.

Mais attention! Il ne faut pas se ruer tête baissée. Il faut écouter. L'avis des uns, des autres, ou le silence parfois. Mais surtout, écouter les âmes, les consciences. Regarder les autres, comment ils pensent et agissent. Mais aussi considérons ce chemin que nous devons parcourir. Ne le parcourons pas seuls! Partageons-le, partageons nos joies, nos peines mais aussi nos enthousiasmes, nos idées, … C'est ensemble que nous pouvons faire de grandes choses. L'étincelle ne fait rien toute seule. C'est parce que quelque chose (ou quelqu'un) prend le relais qu'elle met le feu aux poudres!

Et puis surtout: osez! osons!

Osons avancer! Même si parfois l'inconnu nous fait peur. Parfois il est simplement l'heure. On peut et on doit tout changer, inverser les mentalités!

Bon, les « p'tis gars ». Je crois très sincèrement qu'il est l'heure. N'attendons pas que nous ayons crashé pour réagir, mais essayons dès à présent de rebâtir, de redonner à ce monde toutes ses couleurs, sa vraie valeur!

Anne-Chantal

Fiche de description:

- ***Album?***
  Pokhara (5e album)
- Année? 2003.

Osez!

Osez… défendre la vie!
Osez… devenir membre de Jeunes Pour la Vie
Osez… rejoindre l'équipe de rédaction!
Osez… rejoindre les Veilleurs Debout (cf p. 4-5)
Osez… lancer de nouveaux de nouveaux endroits
Osez… venir à d'autres moments!
Osez… écrire à vos députés
Osez… vous démener de façon originale!
Osez… faire connaître vos opinions!
Osez rejoindre la Marche Pour la Vie (cf p.8)

Soutenez-nous au numéro de compte JPV: (BE35) 088-2142578-37

A vos (nouveaux) agendas!

le 19 janvier: Paris

Pour bien commencer l'année, nous vous proposons comme d'habitude un petit voyage en terre française. Pas comme vacances de Noël, mais bien pour venir en soutien à nos amis français pour défendre les droits de tous les enfants, à commencer par celui à la vie!

Comment s'inscrire?

Verser 20€ au (BE35) 088-2142578-37 avec mention 'Marche Pour la Vie Paris—Car. **Attention!** Seules les inscriptions qui auront été payées par ce compte seront validées!

Réduction pour groupes et familles + pour réservations avant le 1 janvier

Rendez-vous à 9h30
sur le parking de la Basilique de Koekelberg.

Départ de Paris à 18h30.

Des boissons seront à votre disposition dans le car.

le 30 mars: Bruxelles

L'équipe a besoin de vous! Comment aider?

- Faites-en sorte que tout le monde ait entendu parler de la Marche pour la Vie: parlez-en autour de vous ou distribuez les tracts imprimés à cet effet! (n'hésitez pas à nous contacter pour en avoir!)
- Vous savez monter de belles vidéos, créer de belles images? Faites votre propre pub personnalisée pour la Marche et envoyez-la à l'équipe organisatrice pour la faire valider!
- Vous avez un talent pour écrire? Ecrivez des articles pour mobiliser et sensibiler les foules
- Vous avez un talent de mobilisateur? Vos collègues vous auront préparé les supports annonçant la Marche: utilisez-les!
- Vous avez un talent d'organisateur? L'équipe cherche encore des bonnes volontés pour aider à organiser le Jour J! N'hésitez pas à vous faire connaître!
- Vous ne vous reconnaissez pas dans une de ces catégories? Pas grave, les organisateurs pourraient malgré tout avoir besoin de vous! Adressez-vous à eux, ils vous trouveront une place!

Bref, l'équipe a besoin de TOUT LE MONDE! Ses membres aussi sont des gens normaux qui n'ont pas plus de 24h dans une journée. Ils sont bénévoles, alors soutenez-les!

Soutenez-nous au numéro de compte JPV: (BE35) 088-2142578-37